

Dialogue 86 est en cours maintenant et plus de cent organismes nationaux participent à ses délibérations. J'ai assisté moi-même à cette conférence et j'ai entendu des exposés fort pertinents sur l'état de notre économie. Il est regrettable que le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement aient décliné cette invitation. Les organisateurs de Dialogue 86 ont appris, le deuxième jour des assises, que le gouvernement n'enverrait même pas un ministre à cette conférence à titre de représentant officiel.

Qu'en est-il des consultations permanentes dont parlait le premier ministre? Qu'en est-il du consensus auquel il attachait tant d'importance? On se rend compte de plus en plus que le gouvernement n'écoute que ceux qui partagent son point de vue et ne consulte que les puissants et les riches de ce monde. Pourquoi le gouvernement a-t-il peur d'entendre ce qu'on dira à la Conférence canadienne des arts? Pourquoi redoute-t-il d'entendre les membres de la coalition des organisations provinciales de handicapés? Pourquoi craint-il d'entendre les représentants de la Fédération nationale des retraités et des personnes âgées? A-t-il peur de ce que pourrait lui dire la Fédération des femmes du Québec? Pourquoi ne veut-il pas écouter les représentantes du Congrès canadien pour la promotion des études chez les femmes?

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE TERRORISME

LA LIBYE—L'IMPOSITION DE SANCTIONS PAR LE CANADA

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) d'avoir démontré que le Canada est résolu à lutter contre le terrorisme international en imposant, à l'instar des États-Unis, des sanctions économiques contre la Libye.

Notre pays ne peut rester sans rien faire tandis que les terroristes internationaux répandent le sang partout dans le monde.

Pouvons-nous oublier la mort tragique d'un gardien de sécurité lorsque des terroristes arméniens ont attaqué l'ambassade de la Turquie ici à Ottawa en mars dernier? Pouvons-nous oublier la mort de deux policiers japonais lorsque des bagages provenant d'un avion de ligne canadien ont fait explosion à l'aéroport de Tokyo en juin dernier? Pouvons-nous oublier les circonstances encore inexpliquées entourant le désastre de l'appareil d'Air India qui a fait plus de 300 victimes, ou les menaces à la bombe dans le métro de Toronto en avril dernier?

Point n'est besoin de nous tourner du côté de l'Europe ou du Moyen-Orient pour constater les horribles conséquences du terrorisme international. La menace est également présente ici au Canada. Voilà précisément pourquoi nous devons nous liguer avec nos alliés épris de liberté et faire comprendre aux pays qui abritent et encouragent ce genre de lâches activités que le Canada ne sera pas tenu en otage.

Article 22 du Règlement

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

PETRO-CANADA—L'EMBAUCHAGE D'UN CONSEILLER

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, les Canadiens ont appris récemment qu'une fois de plus, après un nombre incalculable de cas, un autre valet du parti conservateur s'est fait passer l'assiette au beurre, depuis le fameux discours de repentir de dernière heure que le premier ministre a prononcé le 9 décembre dernier. Les Canadiens ont cru le premier ministre sur parole quand il a dit que les groupes de pression et leurs activités seraient soumis à un examen.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a déçu les Canadiens, en décembre, quand il a déposé un document de travail sur le sujet à la Chambre, au lieu du projet de loi promis.

Les Canadiens ont découvert la semaine dernière qu'une promesse de plus concernant les faiseurs de couloirs avait été violée. Le 6 septembre, le greffier du Conseil privé, Paul Teller, avait avisé les sociétés d'État de ne pas engager de démarcheurs payés. Nous savons maintenant que Petro-Canada n'a pas respecté la consigne en engageant Frank Moores à titre de conseiller. Petro-Canada peut prétendre que M. Moores est un expert des questions énergétiques pour la côte est, mais les Canadiens savent tous qu'il est un fidèle notoire du parti conservateur et un démarcheur.

Le message aux sociétés d'État est donc le suivant, monsieur le Président: puisqu'il vous est interdit d'engager des faiseurs de couloirs, vous n'avez qu'à trouver un conseiller qui en soit un, et le tour sera joué.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RIVIÈRE ST. CLAIR—LES DÉCOUVERTES DES PLONGEURS

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je voudrais faire consigner au compte rendu officiel la description que les plongeurs affectés au projet Dow sur la St. Claire ont faite, dans un article paru récemment dans les journaux, de ce que l'on voit au juste sur le lit de cette rivière.

• (1415)

M. Brian Quigg, membre de l'équipe de neuf plongeurs, a déclaré que lorsqu'il a entendu parler pour la première fois de cet amas visqueux, il s'attendait à voir une chose aux proportions monstrueuses et il avait peur de descendre jusqu'au fond. Toutefois, d'après lui, cette masse ne se compose de rien d'autre que de petites flaques chatoyantes de perchloréthylène. M. Dave Geddes, un autre plongeur, avait entendu dire qu'il s'agissait d'une nappe gigantesque, mais il a constaté que ce n'était qu'un petit sillon reposant sur le lit de la rivière. M. Chris McGrath de Corunna, l'un des plongeurs affectés à l'enquête sur le premier déversement en août dernier, a déclaré qu'il n'y avait jamais eu de masse comme telle, simplement de petites mares.